

Séance du 29 avril 2026

Numéro : D\_2026\_28

Nombre de Membres		
En Exercice	Présents	Votants
19	17	19

  

Date de la convocation
23 avril 2026

  

Date d'affichage
23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Christian PEYRET, Maire de Nogaro.

**Présents :** M. Christian PEYRET, Mme Christine CARRERE CAMPISTRON, M. Jean-Claude DROUARD, Mme Maryse MARTINOT, M. Patrick FRANCH, Mme Christine MARQUE, M. Roger COMBRES, Mme Rolande DELORD, M. Daniel LAFFORGUE, M. David DUFAU, Mme Edith LARRIEU, Mme Marie-France SANTOS, Mme Magali MARQUE, M. Thomas ESCUDIER, Mme Jessica BETPOUEY, M. Jérémie CAUBET, M. Mickaël MARONESE.

**Absents excusés :** M. Hervé DAUGA, Mme Justine QUITADAMO

**Pouvoirs :** M. Hervé DAUGA à M. Patrick FRANCH  
Mme Justine QUITADAMO à Mme Christine CARRERE CAMPISTRON

Secrétaire de séance : Mme Marie-France SANTOS

Objet de la délibération : **Assainissement : Vote du Budget Primitif 2026**

Parallèlement à l'examen du Budget Primitif de la commune, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de Budget Primitif ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2026 et développé dans les documents joints au présent rapport, balance générale, détail des dépenses et recettes par section.

**ASSAINISSEMENT**

Le projet du budget primitif composé comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

Recettes : 525 356,00 €  
Dépenses : 525 356,00 €

**INVESTISSEMENT**

Recettes : 444 748,00 €  
Dépenses : 444 748,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (pour : 19, contre : 0, abstention : 0) approuve le budget assainissement tel que présenté :

Fait à Nogaro,  
Le 30 avril 2026  
Le Maire de NOGARO  
Christian PEYRET

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal Tribunal administratif Pau 64000 - Villa Noullobos 50 cours Lyautey CS 50543 64010 Pau Cedex; Téléphone : 05 59 84 94 40 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

